

letemps.ch – 28. März 2022 11:13

Suisse

Camille Béziane: «La survie des personnes LGBTQ+ en prison peut dépendre de leur silence»

Viols, humiliations, insultes, peur... En Suisse, une analyse pointe du doigt les conditions de vie des personnes LGBTQ+ en milieu carcéral. Et certains cantons s'emparent aussi de leurs problèmes

Myrtille Wendling

C'est une première pour le canton du Vaud. A la fin février, Catherine Fussinger a été nommée déléguée cantonale pour les questions LGBTQIA+. Un nouveau poste qui vise à améliorer l'inclusion des minorités sexuelles et de genre dans la société.

Or, parmi les lieux où les discriminations sont présentes, le milieu carcéral est particulièrement concerné, tant des violences spécifiques s'observent. C'est du moins ce que concluait, en novembre dernier, une analyse intitulée «Univers carcéral: immersion dans les réalités LGBTQ+». Coécrite par Camille Béziane, responsable de l'association Klamydia's, Quentin Delval, ancien secrétaire général de Vogay, et Aymeric Dallinge, président du Pôle agression et violence, le texte répond à un document cadre formulant des recommandations et publié par le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) en fin juin 2021.

Alors que faudrait-il améliorer? Comment? La coautrice du rapport Camille Béziane explique les résultats de leur recherche.

Le Temps: Dans quel contexte la rédaction de cette analyse s'inscrit-elle?

Camille Béziane: Suite à la publication du CSCSP, la revue REISO [revue d'information sociale, ndlr] nous a contacté·es pour savoir si nous souhaitions rédiger un article sur les conditions de vie des détenu·es LGBTQ+. Lors de la rédaction, nous sommes allé·es bien au-delà de nos attentes. Nos recherches ont été nourries par les analyses et les témoignages de Sébastien Blanc, auteur du document et collaborateur scientifique au CSCSP, d'une ancienne détenue s'auto-identifiant comme lesbienne, du responsable de la communication du service pénitentiaire vaudois, d'un ancien infirmier, d'une ancienne agente de sécurité et d'une sociologue française.

Lire aussi: [Zurich cherche des volontaires pour aller en prison](#)

En quoi ces recherches sont-elles inédites?

Avant le document cadre du CSCSP, quasiment aucune recherche n'avait été faite en Suisse sur ces détenu·es. Notre analyse met en valeur cette analyse et identifie les différences de vécu en fonction du genre ou de l'orientation sexuelle des personnes incarcérées. Il montre, par exemple, que la situation des femmes trans est différente de celle des hommes trans en prison. A noter que nous n'avons pas pu inclure les personnes intersexes et asexuelles dans notre étude, car nous n'avons pas eu accès à cette population en milieu carcéral.

La population LGBTQIA+ est-elle invisibilisée dans les prisons?

Oui. La prison reste, en règle générale, un tabou tant pour les détenu·es que pour leurs proches. Dans notre société punitive et répressive, la prison sous-entend que nous avons fait quelque chose de mal. Les personnes LGBTQ+ sont doublement invisibilisées, car elles ne peuvent pas révéler leur identité de genre ou leur orientation sexuelle en prison. Pour certaines, leur survie va dépendre de leur silence. En outre, certains professionnels des milieux carcéraux conseillent aux détenu·es LGBTQ+ d'être discret·es pour des raisons de sécurité.

Lire aussi: [Marcel Rufo: «Les ados vont nous montrer comment revivre»](#)

Quels problèmes spécifiques rencontrent ces personnes en détention?

Selon où la personne se situe sur le «spectre LGBTQ+», les problèmes diffèrent. Par exemple, pour les femmes trans, leur appareil génital conditionne leur affectation dans une prison dite d'hommes ou de femmes. Or, leur risque de se faire agresser dans une prison masculine est très grand. Certaines doivent accepter des faveurs sexuelles d'un homme pour être protégées des autres. Quant aux hommes gays, ils peuvent être victimes d'agressions de toutes sortes (insultes, humiliations, médisances, coups, viol, etc.).

Quelles pistes d'amélioration offrez-vous à travers votre travail?

Suivant le document cadre du CSCSP, nous recommandons le respect du principe de l'autodétermination des personnes lors de l'affectation dans une prison. C'est-à-dire que la personne concernée devrait pouvoir déterminer dans quelle prison elle souhaite être mise. Par exemple, si une femme trans souhaite être placée dans une prison de femmes, son souhait doit être réalisé. Il est aussi nécessaire qu'un travail de sensibilisation et de formation soit fait auprès des détenus, notamment par les associations communautaires, et qu'il soit poursuivi auprès des professionnel·les du milieu carcéral. Les personnes incarcérées doivent connaître leurs droits civils et sexuels. Nous recommandons aussi qu'un monitoring soit opéré par le CSCSP dans les prisons pour s'assurer de la mise en œuvre de ces recommandations.